

## Abolition du crime de sodomie



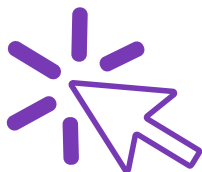
XVIIIe siècle, 1791

Durant la Révolution française, le délit de sodomie fut aboli, dépénalisant ainsi les relations entre hommes. La France fut l'un des premiers pays à le faire.

L'abolition du délit de sodomie en 1791 fut l'aboutissement d'un long processus social et répressif. Premièrement, la définition de la sodomie évolua et, vers la fin du XVIIIe siècle, en vint à désigner plus largement l'homosexualité masculine. Deuxièmement, le XVIIIe siècle fut marqué par une transformation du discours entourant les pratiques sexuelles et affectives entre hommes. Ces pratiques furent analysées dans le cadre d'un débat sur la nature. De même, l'apparition de la sodomie masculine dans la littérature semble avoir été motivée par le désir de distinguer différentes formes de plaisir. Enfin, le délit de sodomie fut très rarement appliqué : la dernière poursuite pour sodomie pure remonte à 1750.

En définitive, l'abolition du crime de sodomie en 1791 a consacré une évolution qui a transformé la sodomie d'un acte interdit en une pratique stigmatisée.

**Pour plus d'informations,  
cliquez ici !**



Sources : <https://journals.openedition.org/chrhc/2151>